

▲ UNE VAE POURQUOI?

Reconnaissance de votre expérience professionnelle

Avoir un diplôme sans passer par l'étape formation

Se donner une possibilité d'évolution

 Saisir, plus facilement, les opportunités d'évolution grâce à votre diplôme

Donner du poids à votre reconversion

Réussir une reconversion professionnelle avec votre diplôme

Renforcer votre qualification

 Un le diplôme pour accéder à des formations d'un niveau supérieur

Rechercher un travail

 Valoriser vos candidatures et vos compétences grâce à votre diplôme

▲ UNE VAE POUR OUI ?

Toute personne pouvant justifier d'une année d'expérience, continue ou non, en lien avec le diplôme visé.

Peuvent s'engager dans la démarche :

- Les salariés du secteur privé et public
- Les professions libérales et commerçants
- Les individuels (particuliers)
- Les bénévoles

▲ LA DÉMARCHE VAE EN 4 PHASES

A / Avant l'acceptation de la demande de recevabilité

Phase I / Ciblage du diplôme, recevabilité

- Accueil, information, ciblage du diplôme
- Elaboration de la demande recevabilité livret l

B / Après l'acceptation de la demande de recevabilité

Phase 2 / Élaboration du livret 2

- Accompagnement effectif à la rédaction du livret 2
- Dépôt du dossier dans les délais

Phase 3 / Préparation au jury

 Entrainement à la soutenance orale ou à la mise en situation

C / Post Jury

Phase 4 / Suivi

 Recherche de formation complémentaire dans le cadre d'une validation partielle

▲ DÉCISIONS DU JURY

- **Validation totale** : la certification obtenue a la même valeur que celle obtenue par les autres voies de formation
- Validation partielle : possibilité de repasser les unités ou certificats non obtenus pendant la durée de validité du titre ou diplôme

